



VILLE DE
Millau

www.millau.fr

COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 novembre 2020

L'an deux mille vingt, le douze novembre à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de Mme Emmanuelle GAZEL

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....32
Votants.....35

Objet :

RAPPORTEUR :
Madame la Maire

Délibération numéro :
2020/163

**Appel à la solidarité aux
communes et
intercommunalités de
France Suite à la tempête «
Alex »**

Nota - La Maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la porte
de la Mairie le : jeudi 19 novembre 2020, que
la convocation du conseil avait été établie le
vendredi 6 novembre 2020

La Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction comptable M14 ;

Considérant que le 2 octobre 2020, le tempête « Alex » a ravagé les vallées de la Vésubie, de la Roya et de la Tinée provoquant des inondations destructrices ; les communes de ces trois vallées du haut pays niçois et mentonnais ont subi des dégâts catastrophiques exceptionnels. Plusieurs villages sont dévastés.

Considérant que des infrastructures majeures telles que les routes, les ponts, les réseaux d'électricité et de communications, les stations d'épurations, les casernes de pompiers, gendarmeries et de nombreux équipements publics ont été rasés par les flots ;

Considérant que les premières estimations chiffrent déjà à plusieurs centaines de millions d'euros de travaux de reconstruction. Le chiffre d'un milliard risque malheureusement d'être atteint au vu de l'ampleur des dégâts sur les maisons et les infrastructures, selon les autorités ;

ETAIENT PRESENTS : Emmanuelle GAZEL, Thierry PEREZ-LAFONT, Corine MORA, Jean-Pierre MAS, Corinne COMPAN, Valentin ARTAL, Martine BACHELET, Michel DURAND, Aurélie ESON, Nicolas WOHREL, Sylvie MARTIN-DUMAZER, Patrick PES, Jean-Louis JALLAGEAS, Jean-Claude BENOIT, Nadine TUFFERY, Bernard GREGOIRE, Martine MANANET, Didier DAURES, Catherine JOUVE, Bouchra EL MEROUANI, Yannick DOULS, Marie-Eve PANIS, Séverine PEYRETOUT, Charlie MEDEIROS, Fabrice COINTOT, Angéline OKOME OSSOUKA LATORRE, Alain NAYRAC, Claude ASSIER, Christophe SAINT PIERRE, Christelle SUDRES BALTRONS, Karine ORCEL, Philippe RAMONDENC

ETAIENT EXCUSES : Daniel DIAZ, Bérénice LACAN, Karine HAUMAITRE

PROCURATIONS : Daniel DIAZ pouvoir à Claude ASSIER, Bérénice LACAN pouvoir à Christelle SUDRES BALTRONS, Karine HAUMAITRE pouvoir à Philippe RAMONDENC

ETAIENT ABSENTS :

Monsieur Valentin ARTAL est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Madame Delphine SULPICE, Directrice du service des Affaires Juridiques de la Mairie a été désignée comme secrétaire auxiliaire de séance.

Considérant que plus de 400 évacuations d'habitants sinistrés traumatisés ont été réalisées vers le littoral ;

Considérant que l'Association des Maires et l'Association des Maires ruraux des Alpes-Maritimes ont lancé un appel aux dons pour les communes des vallées des Alpes-Maritimes suite à la tempête meurtrière qui a lourdement frappée le territoire ;

Considérant que la Municipalité entend être solidaire et répondre favorable à cet appel en apportant une aide financière à l'ADM 06 qui la redistribuera aux communes touchées par la tempête « Alex » les 2 et 3 octobre afin de remédier aux dommages causés par cette calamité ;

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

1. D'affirmer la solidarité communale aux communes sinistrées des Alpes-Maritimes suite aux intempéries du 2 et 3 octobre 2020 ;
2. D'accorder une subvention exceptionnelle à ADM06 de 1 000€ (mille euros) qui sera distribuée aux communes sinistrées des Alpes-Maritimes suite à la tempête « Alex ».
3. D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tout document en découlant.

Cette somme est inscrite en décision budgétaire modificative sur la ligne budgétaire suivante : TS : 120 – Fonction 025 – Nature 6574.

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Emmanuelle GAZEL

La Maire de Millau
Vice-Présidente de la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée

